**NOM Prénom
Nom de la société
Adresse
Tel/Mail**

**Nom de votre coopérative
A l’attention du président
Adresse de la Coopérative**

**A (Lieux) le (date)**

**OBJET : Demande de transparence sur la rémunération de mes apports conformément à EGALIM2**

 **Monsieur le président/Madame la présidente**,

Je suis associé(e) de la coopérative **(nom)** depuis le **(Préciser la date).**

Je vous sollicite aujourd’hui car d’après la loi EGALIM 2, qui s’applique pour le secteur bovin viande depuis le 1er janvier 2022, la contractualisation est obligatoire entre l’éleveur et son premier acheteur. Concernant les coopératives, l’article L. 631-24-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime précise **(comme vous me l’avez communiqué)** que :

« *Les articles L. 631-24 à L. 631-24-2* [Correspondants aux articles sur la contractualisation « amont » obligatoire] *ne sont pas applicables aux relations des sociétés coopératives agricoles […] avec leurs associés coopérateurs, […]* ***si leurs statuts, leur règlement intérieur ou des règles ou décisions prévues par ces statuts ou en découlant comportent des dispositions produisant des effets similaires*** *à ceux des clauses mentionnées au III de l'article L. 631-24.* ***Un exemplaire de ces documents est remis aux associés coopérateurs*** *[…]. »*

Pour rappel, je vous remets ici l’extrait des clauses mentionnées au chapitre III de l’article 631-24 citée ci-dessus, concernant les obligations légales induites par EGALIM 2 pour la formation du prix et dont les statuts / Règlement intérieur de notre coopérative doivent produire les effets similaires :

*« Au titre des critères et modalités de révision ou de détermination du prix mentionnés au 1° du présent III, elle* [La proposition de contrat] *prend en compte* ***un ou plusieurs indicateurs relatifs aux coûts pertinents de production*** *en agriculture et à l'évolution de ces coûts. […] en y intégrant, outre le ou les indicateurs issus du socle de la proposition,* ***un ou plusieurs indicateurs relatifs aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur le ou les marchés*** *sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix ainsi* ***qu'un ou plusieurs indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité****, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges. Dans le cadre de leurs missions et conformément au règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 précité,* ***les organisations interprofessionnelles élaborent et publient des indicateurs, qui servent d'indicateurs de référence****. »*

Or, à ce jour, je n’ai reçu aucune information claire de votre part sur les « effets similaires » de la loi EGALIM 2, et notamment une explication détaillée concernant les conditions de rémunération de mes apports : Mode de détermination du prix, choix et pondération des indicateurs pertinents tels que précisés ci-dessus, détail de la formule de prix, tunnel de prix etc….

C’est pourquoi je vous invite par la présente, à me communiquer ces éléments le plus rapidement possible.

Je vous prie d’agréer**, Madame/Monsieur**, mes salutations distinguées.

***Nom et Signature***